



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Eure  
Arrondissement d'Évreux



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 JUILLET 2017

L'an deux mil dix sept, le lundi trois juillet à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

Date de convocation :  
26/06/2017

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 29

Conseillers votants : 34

Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , Mme Léocadie ZINSOU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoints

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Luc VOCANSON, M. Henri-Florent COTTE, Mme Mariemke de ZUTTERE, Mme Nathalie ROGER, Mme Nathalie LAMARRE, M. Jean-Marie MBELO, M. Valentin LAMBERT, M. Philippe GUIRAUDON, Mme Evelyne HORNAERT, M. Yann FRANCOISE, M. Jean-Claude MARY, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, Mme Marie-Laure HAMMOND, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Sébastien LECORNU à M. Thierry CANIVET  
M. Jérôme GRENIER à Mme Léocadie ZINSOU  
M. Alexandre HUAU-ARMANI à M. François OUZILLEAU  
M. Philippe CLERY-MELIN à M. Hervé HERRY  
Mme Aurélie BLANCHARD à Mme Catherine GIBERT

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Brigitte LIDÔME

N° 0110/2017

Rapporteur : Thierry CANIVET

**OBJET :** Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) - Révisions

Conformément au décret 97-175 du 20 février 1997 et à l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est proposé de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) en cours afin de faire correspondre les crédits de paiement au vote du compte administratif 2016 et au budget 2017, incluant les évolutions décidées dans le budget primitif, le budget supplémentaire et la décision modificative n°2.

Commune de VERNON

Vous trouverez les APCP concernées en annexe de ce rapport.

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les ajustements nécessaires à réaliser sur les crédits de paiement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ADOPTE l'augmentation de l'AP 201509 « Refonte et extension du système de vidéo-protection » et les crédits de paiement 2017 de 210 000 € avec une subvention supplémentaire du Conseil Départemental de 33 842 €.
- ADOPTE l'augmentation de l'AP 201512 « Travaux Route de Chambray » et les crédits de paiement 2017 de 30 000 €.
- ADOPTE l'augmentation de l'AP 201517 « Aménagement des berges de Seine – Cœur de Seine 2020 » et les crédits de paiement 2017 de 1 470 000 € - Fusion de l'AP 201518 « Aménagement des berges de Seine – Cœur de Seine 2020 Phase 2 »
- ADOPTE l'augmentation de l'AP 201604 « Patrimoine historique » et les crédits de paiement 2017 de 277 534,80 €.
- ADOPTE l'augmentation de l'AP 201605 « Ecole élémentaire du centre » et les crédits de paiement 2017 de 28 392,00 €.
- ADOPTE la révision des autorisations de programme ci-annexées.

Finances

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à la majorité ( Contre : M. MARY, Mme LIDÔME, Mme MALIER, M. DUMONT, Mme HAMMOND, M. NGUYEN THANH, Mme SEGURA, M. SINO)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,



Signé électroniquement par,  
Francois OUZILLEAU

Maire de Vernon, Président du CCAS

Le Maire soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le 06/07/17 sous le numéro publié ou affiché ou notifié le 06/07/17 est exécutoire.  
Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

\* Accusé réception en Préfecture

n° 027-212706816 - 20170703 - 58625-DE



Ville de Vernon

Direction des Finances

**Situation des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement au 03/07/2017**

N° ou intitulé de l'AP	Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé à la date du vote de la décision modificative N°2 2017	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées à la date de vote du budget)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
201111	ANRU Pôle animation sociale	3 481 000,00 €	- €	3 481 000,00 €	3 450 706,84 €	1 231,88 €	29 061,28 €	- €
201112	Groupe scolaire des Douers	5 668 059,02 €	- €	5 668 059,02 €	5 571 634,34 €	5 934,09 €	90 490,59 €	- €
201113	Réseau viaire	13 519 783,00 €	- €	13 519 783,00 €	13 241 270,53 €	278 512,47 €	- €	- €
201405	Voie communale	3 320 000,00 €	- €	3 320 000,00 €	1 059 237,20 €	864 393,18 €	698 184,81 €	698 184,81 €
201414	Réhabilitation ancienne école des Boutardes	2 286 000,00 €	- €	2 280 000,00 €	99 057,68 €	1 584 754,17 €	596 188,15 €	- €
201417	Plan Local d'Urbanisme	150 000,00 €	- €	150 000,00 €	132 810,00 €	16 914,00 €	276,00 €	- €
201509	Refonte et extension système vidéo-protection	500 000,00 €	210 000,00 €	710 000,00 €	241 323,74 €	287 186,26 €	181 490,00 €	- €
201510	Fontaines et jeux d'eau Cœur de Ville 2020	970 000,00 €	- €	970 000,00 €	504 515,15 €	457 987,68 €	7 497,17 €	- €
201512	Travaux route de Chambray	1 530 000,00 €	30 000,00 €	1 530 000,00 €	1 214 401,23 €	314 157,23 €	1 441,54 €	- €
201514	Canalisation Bords de Seine	2 153 687,50 €	- €	2 153 687,50 €	717 894,00 €	- €	358 947,00 €	- €
201515	Plan Lumières Cœur de Ville 2020	745 000,00 €	- €	745 000,00 €	256 516,80 €	325 939,20 €	127 000,00 €	1 076 846,50 €
201517	Aménagement des berges de Seine (Cœur de Seine 2020)	1 084 895,00 €	1 470 000,00 €	2 554 895,00 €	473 346,20 €	1 957 754,30 €	164 812,25 €	35 544,00 €
201601	Aménagement Sécurifié Entrée de Ville Abords Ecoles	784 746,00 €	- €	784 746,00 €	50 973,12 €	151 800,00 €	200 000,00 €	41 017,75 €
201602	Voie Boulevard Urbain	7 200 000,00 €	- €	7 200 000,00 €	312 034,98 €	1 587 965,02 €	4 000 000,00 €	381 972,88 €
201603	Aménagement centre-ville	1 580 000,00 €	- €	1 580 000,00 €	6 079,50 €	411 460,50 €	500 000,00 €	1 300 000,00 €
201604	Patrimoine historique	260 000,00 €	277 534,80 €	537 534,80 €	- €	537 534,80 €	- €	662 460,00 €
201605	Ecole élémentaire du Centre	550 000,00 €	28 392,00 €	578 392,00 €	15 147,60 €	563 244,40 €	- €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>45 747 170,52 €</b>	<b>2 015 926,80 €</b>	<b>47 763 097,32 €</b>	<b>27 346 948,91 €</b>	<b>9 346 769,18 €</b>	<b>6 955 388,79 €</b>	<b>4 113 990,44 €</b>